

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

Compte rendu analytique

DE LA RÉUNION PUBLIQUE DE COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE,
DE L'ÉDUCATION, DES INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES ET CULTURELLES NATIONALES,
DES CLASSES MOYENNES ET DE L'AGRICULTURE
DU

28 - 03 - 2000
après-midi

AGALEV-ECOLO	:	<i>Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales</i>
CVP	:	<i>Christelijke Volkspartij</i>
FN	:	<i>Front National</i>
PRL FDF MCC	:	<i>Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement</i>
PS	:	<i>Parti socialiste</i>
PSC	:	<i>Parti social-chrétien</i>
SP	:	<i>Socialistische Partij</i>
VLAAMS BLOK	:	<i>Vlaams Blok</i>
VLD	:	<i>Vlaamse Liberalen en Democraten</i>
VU&ID	:	<i>Volksunie&ID21</i>

Afkortingen bij de nummering van de publicaties :

DOC 50 0000/000	:	<i>Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer</i>
QRVA	:	<i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>
HA	:	<i>Handelingen (Integraal Verslag)</i>
BV	:	<i>Beknopt Verslag</i>
PLEN	:	<i>Plenum</i>
COM	:	<i>Commissievergadering</i>

Abréviations dans la numérotation des publications :

DOC 50 0000/000	:	<i>Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif</i>
QRVA	:	<i>Questions et Réponses écrites</i>
HA	:	<i>Annales (Compte Rendu Intégral)</i>
CRA	:	<i>Compte Rendu Analytique</i>
PLEN	:	<i>Séance plénière</i>
COM	:	<i>Réunion de commission</i>

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers
Bestellingen :
Tel. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.deKamer.be
e-mail : alg.zaken@deKamer.be

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants
Commandes :
Tél. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.laChambre.be
e-mail : aff.generales@laChambre.be

SOMMAIRE

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE, DE L'ÉDUCATION, DES INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES ET CULTURELLES NATIONALES, DES CLASSES MOYENNES ET DE L'AGRICULTURE – C 161

QUESTIONS

– de Mme **Trees Pieters** au ministre de l'Économie et de la Recherche scientifique sur les fonds de pension multi-entreprises (n° 1378)

Orateurs : **Trees Pieters** et **Rudy Demotte**, ministre de l'Économie et de la Recherche scientifique 5

– de Mme **Simonne Creyf** au ministre de l'Économie et de la Recherche scientifique sur la démission du directeur du musée royal d'Afrique centrale (n° 1380)

Orateurs : **Simonne Creyf** et **Rudy Demotte**, ministre de l'Économie et de la Recherche scientifique 6

– de Mme **Simonne Creyf** au ministre de l'Économie et de la Recherche scientifique sur le Palais des Beaux-Arts (n° 1381)

Orateurs : **Simonne Creyf** et **Rudy Demotte**, ministre de l'Économie et de la Recherche scientifique 6

– de Mme **Leen Laenens** au ministre de l'Économie et de la Recherche scientifique sur les conséquences de la substitution de matières grasses au beurre de cacao (n° 1405)

Orateurs : **Leen Laenens** et **Rudy Demotte**, ministre de l'Économie et de la Recherche scientifique 7

COMMISSION
DE L'ÉCONOMIE,
DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE,
DE L'ÉDUCATION,
DES INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES
ET CULTURELLES NATIONALES,
DES CLASSES MOYENNES
ET DE L'AGRICULTURE

RÉUNION PUBLIQUE

MARDI 28 MARS 2000

APRÈS-MIDI

PRÉSIDENCE :

Mme **Muriel GERKENS**

La séance est ouverte à 14 h 35.

QUESTIONS

FONDS DE PENSION MULTI-ENTREPRISES

Question de Mme Trees Pieters au ministre de l'Économie et de la Recherche scientifique sur "les fonds de pension multi-entreprises" (n° 1378)

Mme **Trees Pieters** (CVP) : La loi sur les fonds de pension multi-entreprises est entrée en vigueur le 12 décembre 1997. Une modification apportée à la loi le 5 juillet 1998 supprime l'obligation, pour les entreprises, de disposer d'un règlement similaire en matière de pensions. Or, l'arrêté d'exécution relatif à cette mesure n'a toujours pas été pris. Le CNT n'a pas encore formulé son avis. Le point ne figure d'ailleurs même pas encore à l'ordre du jour du CNT. Faut-il absolument attendre

l'avis du CNT pour pouvoir prendre les arrêtés d'exécution ? Ce retard met en péril la sécurité juridique.

M. **Rudy Demotte**, ministre (*en néerlandais*) : Un projet d'arrêté royal relatif aux fonds de pension multi-entreprises, élaboré par l'Office de contrôle des assurances, m'a été soumis le 23 novembre 1999. Il était accompagné d'un avis de la Commission des assurances, qui souhaitait également obtenir l'avis du CNT.

Il y aurait un problème d'incompatibilité avec la loi portant organisation de l'économie et avec la CCT n° 9. Je recevrai, sous peu, l'avis du CNT à ce sujet.

Le fonds de pension de Fabrimetal est en fait constitué par un fonds de sécurité d'existence sectoriel. Conformément à la lettre de la loi, la législation relative au

contrôle des fonds de pension n'y est donc pas applicable. À mon avis, ceci représente un inconvénient. Le problème est actuellement examiné au sein d'un groupe d'experts. J'ai l'intention de me concerter avec mes collègues en vue d'une harmonisation de la législation.

Mme **Trees Pieters** (CVP) : Quand ce point figurera-t-il à l'ordre du jour du CNT ?

M. **Rudy Demotte**, ministre (*en néerlandais*) : Dans un mois, maximum deux.

Mme **Trees Pieters** (CVP) : Nous disposerons donc de cet avis dans deux mois au plus tard, et le ministre se concertera ensuite avec le gouvernement.

La **présidente** : l'incident est clos.

DÉMISSION DU DIRECTEUR DU MUSÉE ROYAL D'AFRIQUE CENTRALE

Question de M. Simonne Creyf au ministre de l'Économie et de la Recherche scientifique sur "la démission du directeur du Musée royal d'Afrique centrale" (n° 1380)

Mme **Simonne Creyf** (CVP) : Il nous revient que M. Tacq, directeur du Musée royal d'Afrique centrale, aurait démissionné. Le ministre peut-il confirmer cette information ? L'emploi de directeur a-t-il déjà été déclaré vacant ? Dans l'affirmative, où et comment ? Dans la négative, pourquoi ? Dans quel délai le ministre compte-t-il nommer un nouveau directeur ? Il serait, en effet, inopportun que le musée continue à fonctionner sans directeur.

M. **Rudy Demotte**, ministre (*en néerlandais*) : Le directeur du Musée royal d'Afrique centrale a en effet démissionné. Le 1^{er} mars dernier, le Roi a accepté cette démission. Un appel aux candidats sera prochainement publié au *Moniteur belge*. Le Conseil scientifique pour les établissements scientifiques fédéraux doit formuler un avis sur les candidatures. Dans l'intervalle, j'ai désigné M. Maréchal comme directeur faisant fonction.

Mme **Simonne Creyf** (CVP) : Vous prévoyez une période de deux mois après la publication au *Moniteur belge*. Je présume que la publication même ne se fera plus attendre, de sorte que la procédure ne s'éternise pas.

La **présidente** : L'incident est clos.

PALAIS DES BEAUX-ARTS

Question de Mme Simone Creyf au ministre de l'Économie et de la Recherche scientifique sur "le Palais des Beaux-Arts" (n° 1381)

Mme **Simonne Creyf** (CVP) : La loi du 7 mai 1999 a transformé le Palais des Beaux-Arts en SA de droit public, mais cette loi doit encore être exécutée. En janvier dernier, le ministre a déclaré que la loi serait effectivement exécutée, qu'une méthode d'évaluation serait fixée et qu'un collège d'experts serait désigné. La méthode d'évaluation a-t-elle déjà été mise au point ? Où en sont les autres arrêtés d'exécution relatifs aux statuts, au contrôle, au personnel, etc. La situation actuelle suscite l'inquiétude du personnel. Il est regrettable que tous ces problèmes s'éternisent.

M. **Rudy Demotte**, ministre (*en néerlandais*) : La loi du 7 mai 1999 a effectivement transformé le Palais des Beaux-Arts en SA de droit public à finalité sociale. Il appartient au Roi de déterminer la date d'entrée en vigueur de cette loi.

Le 4 février dernier, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la méthode d'évaluation des contributions et à la désignation d'un collège d'experts chargé de cette évaluation. Le Conseil d'État est actuellement saisi de cet arrêté royal.

Des projets existent déjà pour régler les autres points, mais, avant de décider des statuts et du contrat de gestion, je tiens à voir clair dans l'avenir du Palais des Beaux-Arts, de ses membres associés et de ses filiales. Mon cabinet a rencontré tous les responsables à deux reprises. Une dernière réunion aura lieu dans les mois à venir. Il m'est, dès lors, difficile d'esquisser les grandes lignes au stade actuel où nous en sommes.

Nous devons accorder au Palais des Beaux-Arts des garanties quant à son fonctionnement et quant à la renommée à laquelle il est en droit de pouvoir prétendre.

Mme **Simonne Creyf** (CVP) : Après la désignation du collège des experts, il faudra chercher des candidats appropriés pour y siéger. Il faut également, au préalable, procéder à une sélection des experts qui seront chargés de la désignation des candidats.

Je suis convaincue que le Palais des Beaux-Arts est responsable de son propre avenir. Je ne comprends pas ce que le ministre veut dire exactement, lorsqu'il affirme qu'il doit d'abord savoir à quoi s'en tenir en ce qui concerne l'avenir du Palais des Beaux-Arts. Lorsque la nouvelle structure sera opérationnelle, l'institution disposera d'une autonomie de gestion.

M. **Rudy Demotte**, ministre (*en néerlandais*) : M. Devignon a réuni les différents acteurs afin d'élaborer un projet. Il les a déjà rencontrés à deux reprises. Le projet est pratiquement terminé et je vais donc prendre le plus rapidement possible les décisions qui s'imposent.

La **présidente** : L'incident est clos.

CONSÉQUENCES DE LA SUBSTITUTION DE MATIÈRES GRASSES AU BEURRE DE CACAO

Question de Mme Leen Laenens au ministre de l'Économie et de la Recherche scientifique sur "les conséquences économiques de l'utilisation de matières grasses se substituant au beurre de cacao pour les petits producteurs de cacao" (n°1405)

Mme **Leen Laenens** (Écolo-Agalev) : Une décision du Parlement européen a des conséquences lourdes pour les petits producteurs de cacao. Une baisse de la demande sur le marché mondial fera, en effet, diminuer le prix du cacao. Quelles mesures peuvent être prises pour prévenir des pertes encore plus considérables et des faillites dans le secteur concerné ?

L'introduction d'un label social, le "*Fair Trade Label*", qui lie le droit fondamental au travail aux droits économiques de ceux qui jouent un rôle économiquement faible, pourrait y contribuer. Les petits producteurs de cacao sont traditionnellement organisés dans des coopératives. Le label garantirait aux travailleurs le respect de leurs droits et à la coopérative un prix minimum.

Etes-vous disposé à soutenir un "*Fair Trade Label*" ? Je poserai la même question à d'autres ministres.

M. **Rudy Demotte**, ministre (*en néerlandais*) : La nouvelle directive européenne autorise l'adjonction de 5% de

matières grasses d'origine végétale en remplacement du beurre de cacao. Cette nouvelle disposition pourrait avoir des conséquences au niveau des revenus des petits producteurs. Je propose, dès lors, outre la création d'un label social, la création d'un label "chocolat".

La commission des Relations extérieurs du Sénat examine actuellement une proposition de loi à ce sujet.

Le label social a pour objectif le respect des normes de l'OIT et constitue un incitant à acheter auprès des producteurs concernés.

Je travaille également à la création d'un label collectif pour le chocolat de qualité, qui ne serait attribué qu'aux chocolats ne contenant pas de graisses de substitution. Le label sera déposé par l'État belge, mais j'espère pouvoir y associer d'autres pays.

Ces deux instruments me permettront de promouvoir la production de cacao, et ce avec un double objectif : préserver le revenu des petits producteurs de cacao et promouvoir le développement des pays producteurs de cacao.

Mme **Leen Laenens** (Agalev-Écolo) : Le label bénéficierait d'une garantie internationale. Que faut-il entendre par là ?

M. **Rudy Demotte**, ministre (*en néerlandais*) : Il y a une différence entre un label et une marque. En ce qui concerne cette seconde motion, nous pouvons introduire une marque internationale sur le marché belge.

La **présidente** : L'incident est clos.

– *La réunion publique est levée à 15 h.*